

# Coronavirus (COVID-19)

**DOCUMENT D'INFORMATION - 27 AVRIL 2020**

**AUX PARENTS UTILISATEURS DU RESEAU DES SERVICES DE GARDE EDUCATIFS A L'ENFANCE (SGEE)**

Vu l'amélioration de la situation sanitaire, le Québec met en branle un plan de transition vers un retour à la normale pour l'ensemble des milieux de garde. Ce plan comporte plusieurs phases s'échelonnant sur plusieurs semaines et est sujet à ajustement selon les recommandations de la Direction de santé publique eut égard à la situation sanitaire au Québec.

## Plan de transition – phases de retour à la normale

L'ensemble des milieux de garde (incluant les garderies non subventionnées et les services de garde en milieu familial) devra rouvrir ses portes le 11 mai 2020, à l'exception de ceux situés dans la [communauté métropolitaine de Montréal](#) (CMM). Ceux-ci devront rouvrir le 19 mai 2020.

L'intégration des enfants se fera sur une base volontaire et progressive. Elle vise les enfants dont un des parents occupe un emploi figurant dans la [Liste des services et activités prioritaires](#) ainsi que les enfants vulnérables. **Cette liste sera élargie périodiquement.**

**Les parents qui ne souhaitent pas réintégrer leur enfant dès la réouverture pourront conserver leur place sans frais jusqu'à la réouverture complète du réseau des services de garde.**

## Retour à son service de garde habituel

Les enfants qui fréquentaient un service de garde d'urgence (SDGU) devront retourner à leur service de garde habituel, soit celui occupé en date du 13 mars 2020. Il est possible que la capacité d'accueil réduite en raison des mesures sanitaires ne permette pas de réintégrer tous les enfants. Une priorisation aura lieu parmi les parents dont l'emploi figure dans la [Liste des services et activités prioritaires](#). Ceux qui n'occupaient pas de place en SGEE avant les SDGU pourraient demeurer temporairement si la capacité de l'installation le permet.

En tout temps, les parents peuvent s'adresser à La Place 0-5 pour de l'assistance.

Les enfants qui fréquentaient un SDGU devront retourner à leur service de garde habituel, soit celui occupé en date du 13 mars 2020. Ceux qui n'occupaient pas de place en SGEE avant les SDGU pourraient demeurer temporairement si la capacité de l'installation le permet.

## Mesures de protection de la santé

En fonction des recommandations de la Direction de la santé publique, il est recommandé aux parents suivants de ne pas envoyer leurs enfants d'âge préscolaire en service de garde éducatif à l'enfance jusqu'à ce que la situation épidémiologique se soit résorbée au Québec:

- les femmes enceintes;
- les parents qui présentent des maladies chroniques ou qui ont un déficit immunitaire;
- les parents qui ont 60 ans et plus;
- tout autre parent qui est à risque de complication s'il est atteint de la COVID-19.

Si votre enfant présente des symptômes, même légers, qui pourraient s'apparenter à ceux de la COVID-19, nous vous demandons de le garder à la maison.

Nous vous demandons aussi, dans la mesure du possible, que ce soit toujours la même personne qui vienne déposer et chercher l'enfant au service de garde. Celui-ci sera pris en charge à la porte d'entrée du service de garde, et votre accès sera plus limité à certains endroits du service de garde (par exemple, vous ne pourrez pas entrer dans le local du groupe de votre enfant). Merci aussi de veiller au lavage des mains ou à l'usage d'une solution hydro-alcoolique pour votre enfant autant que pour vous-même dès l'entrée dans le service de garde.

Des consignes de prévention de l'Institut national de santé publique (INSPQ) pour les services de garde seront rendues disponibles bientôt en ligne (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>).

## Retour de la tarification habituelle en service de garde

La contribution parentale de 8,35 \$ par jour en services de garde subventionnés et la tarification habituelle dans les services de garde non subventionnés sont rétablies.

## Questionnaire sur vos besoins de garde

Afin de mieux connaître vos besoins de garde, votre service de garde habituel vous transmettra sous peu un questionnaire. Nous vous invitons à le remplir et à lui transmettre afin de l'aider à planifier la réintégration de votre enfant selon les priorités gouvernementales.

Si jamais votre service de garde ne peut accueillir votre enfant au moment où vous en avez besoin, nous vous invitons à utiliser le guichet unique d'accès aux services de garde, la Place 0-5, pour trouver une place temporaire.

## Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter les pages suivantes :

- <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions sur ces sites, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du ministère de la Famille en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.